APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

En vue de l'occupation temporaire du domaine public

Article L.2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques

Exploitation d'un petit train touristique au sein du centre-ville de la commune de Grasse

En application de l'article L.2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), pour faire suite à une manifestation d'intérêt spontanée par un opérateur économique, la Commune de Grasse, sollicite les opérateurs économiques à manifester leur intérêt pour l'exploitation d'un train touristique au sein du centre-ville de la commune.

Objet de la consultation :

La Commune de Grasse envisage de mettre à disposition son domaine public afin d'autoriser la circulation et le stationnement d'un train touristique dans le centre-ville, au profit d'un opérateur économique qui a manifesté son intérêt en ce sens.

Le présent avis vise à recueillir toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

<u>Descriptif</u>: l'opérateur économique sera autorisé, par convention, à exploiter un train touristique sur le domaine public communal et à le stationner sur l'esplanade du Cours Honoré Cresp le temps nécessaire à la prise en charge des voyageurs.

La convention sera conclue pour une durée de 3 années moyennant une redevance composée d'une part fixe et une part variable (% du chiffre d'affaire annuel).

Contraintes:

- Le véhicule doit répondre aux normes édictées par la réglementation en vigueur relative à l'exploitation de ce genre de transport, notamment l'arrêté du 2 juillet 1997 définissant les conditions d'utilisation des véhicules autres que les autocars et les autobus, destinés à des usages de tourisme et de loisirs.
- > Validation des itinéraires par arrêté préfectoral

Date limite remise des dossiers : le lundi 26 février 2018 à 12h 00

Elément à transmettre obligatoirement dans le cadre de cette consultation :

- ➤ Un courrier manifestant l'intérêt du candidat à présenter une offre
- Le Kbis de la société ou tout autre document équivalant de moins de trois mois
- ➤ Un mémoire précisant les caractéristiques du véhicule, les circuits envisages, les tarifs appliqués, les services proposés et/ou tout autre élément permettant d'apprécier la qualité de l'offre du candidat
- > Une proposition de redevance annuelle
- ➤ Une attestation d'assurance

Critères de jugement des offres :

- Qualité de l'offre du candidat
- > Caractéristique du véhicule
- > Services proposés aux usagers

Contact:

Mairie de Grasse - Service des Affaires Juridiques et Foncières - BP 12069 - 06 131 Grasse Cedex. Madame MARRO Jennifer - Téléphone : 04.97.05.50.60 – Télécopie : 04.97.05.50.61

Secretariat.juridique@ville-grasse.fr